

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2024

Par convocation en date du 13 juillet 2024, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 19 juillet 2024 à 19H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de C. Jolly qui avait donné pouvoir à P. Bourrassaut

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2024 ;
- ✓ Auberge de la Vallée : acquisition de la licence et du matériel ;
- ✓ Restauration scolaire : tarif et organisation ;
- ✓ Bornes de recharge véhicules électriques : transfert de compétence au SYDER ;
- ✓ Servitude chemin de Combe Thiolon ;
- ✓ Décision modificative budget principal : amortissements ;
- ✓ Décision modificative budget lotissement ;
- ✓ Etat d'avancement des projets ;
- ✓ Décisions prise par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

Tout d'abord, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour la tenue des bureaux de vote pour les élections européennes du 9 juin ainsi que le 1^{er} et le 2nd tour des élections législatives suite à la dissolution.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

3. Auberge de la Vallée : acquisition de la licence et du matériel

Monsieur Floom, gérant de l'Auberge de la Vallée a indiqué cesser son activité au 31 juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des locaux et qu'il convient ainsi d'accepter les modalités de l'arrêt d'activité et de la fin du bail commercial. La commune devrait récupérer les clés d'ici la fin de l'été.

Afin de favoriser la reprise de l'activité, Monsieur le Maire propose de racheter la licence IV et une partie du mobilier permettant de compléter ce qui est déjà propriété de la commune aux prix suivants :

- ✓ Licence IV du restaurant : 8 000 € ;
- ✓ Mobilier du restaurant (30 chaises et 10 tables) + mobilier du bar (6 tables et 26 chaises) : 3 500 € ;
- ✓ Frigo 3 portes plus marbre et vitrinette : 1 500 € ;
- ✓ Meuble chauffant / étuve : 1 800 € ;
- ✓ Mobiliser salle de réception (14 tables et 50 chaises) : 1 700 €.

Total : 16 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ accepte l'arrêt du bail commercial au 31 juillet 2024 et la suspension du loyer à compter de cette date à condition de recevoir l'attestation d'arrêt d'activité ;
- ✓ décide l'acquisition de la licence IV et du mobilier tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces décisions et signer tout document correspondant.

4. Restauration scolaire : tarif et organisation

Monsieur le Maire indique que le fournisseur de repas pour la cantine a annoncé une augmentation du prix du repas de 4,32 € HT à 4,58 € HT soit à 4,83 € TTC.

Le prix de vente est actuellement de 4,85 €.

Un débat s'engage pour savoir si la hausse est répercutée ou pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas répercuter la hausse et de laisser le prix à 4,85 €.

Organisation de la cantine

Michèle Collin indique que la cantine est parfois agitée. Afin de remédier à cela il est proposé d'organiser des rotations des groupes qui mangent au premier et second service et de les mélanger. Par ailleurs, il sera réaffirmé le règlement de la cantine pour plus de sérénité.

Monsieur le Maire indique qu'un poste d'agent de service est proposé pour 2H par jour, 4J par semaine et 36 semaines scolaires par an. 4 candidatures ont été reçues.

6^{ème} classe

Enfin, Monsieur le Maire indique que la Mairie a reçu le courrier confirmant la fermeture de la 6^{ème} classe à la prochaine rentrée, les effectifs s'annonçant nettement en-dessous de 120 élèves alors que le seuil de maintien est supérieur à 130.

5. Bornes de recharge véhicules électriques : transfert de compétence au SYDER

Vu la délibération 23/11/17/1 du Conseil municipal de Valsonne en date du 17 novembre 2023 acceptant la rétrocession par la Communauté d'agglomération de la compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-02-26-00001 du 26 février 2024 relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Vu l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle la rétrocession à la commune par la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien de la compétence de création, entretien et exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En parallèle, une réflexion a été engagée avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER) concernant l'opportunité pour la commune de Valsonne de lui transférer la compétence prévue à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la mise en place et l'organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie dans le département du Rhône, le Syndicat se positionne comme chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur ce territoire et a lancé l'élaboration d'un Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) mutualisé à l'échelle du département afin d'intensifier et de planifier le déploiement des bornes de recharge sur le territoire en fonction des besoins des collectivités et des différents types de recharge pour les années à venir.

Ainsi, le SYDER propose aux communes de lui transférer la compétence IRVE.

Au regard des sollicitations qui commencent à intervenir de la part des usagers, Monsieur le Maire propose de transférer la compétence IRVE au SYDER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ décide de transférer au Syndicat départemental d'énergie du Rhône (SYDER) la compétence de la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) ;
- ✓ approuve la modification des statuts du SYDER en découlant ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces décisions et signer tout document correspondant.

6. Servitude chemin de Combe Thiolon

Monsieur le Maire indique que les réseaux desservant l'antenne de téléphonie à Combe Thiolon sont présents sous le chemin de Combe Thiolon. Néanmoins, aucune servitude de passage et de tréfonds n'a été constituée au bénéfice de la parcelle cadastrée section AI n°151 sur laquelle se trouve l'antenne.

Ainsi, il convient de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose donc d'établir une servitude de passage et de tréfonds au bénéfice de la parcelle cadastrée section AI n°151 au lieudit « Combe Thiolon ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ décide d'établir une servitude de passage et de tréfonds sur le chemin de Combe Thiolon au bénéfice de la parcelle AI n°151 pour la desserte de l'antenne de téléphonie ;
- ✓ indique que l'ensemble des frais liés à l'établissement de ces servitudes sont à la charge du bénéficiaire ;
- ✓ indique que l'ensemble des dégâts, remise en état découlant de la présence de ces servitudes sur le chemin de Combe Thiolon seront à la charge du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces décisions et signer tout document correspondant.

7. Décision modificative budget principal : amortissements

En 2012, une licence IV a été acquise par la commune de Valsonne pour un montant de 6 000 €.

Des amortissements ont été constatés en 2013 et 2014 pour 2 400 € cumulés.

Ces amortissements enregistrés, à tort, au compte 28051 doivent être annulés en autorisant le comptable à reprendre l'amortissement de l'immobilisation 98-2051 par le débit du compte 28051 et en créditant le compte 1068 à hauteur de 2 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ accepte les propositions de M. le Maire exposées ci-dessus ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces décisions et signer tout document correspondant.

Par ailleurs, Marc Tamain présente la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Primes d'assurances multirisques	360.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	360.00 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		360.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		360.00 €
R 280421 : Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, étud		360.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		360.00 €
R 10222 : FCTVA	360.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	360.00 €	

Le conseil à l'unanimité des présents ou représentés après en avoir délibéré approuve cette décision modificative du budget principal.

8. Décision modificative budget lotissement

Marc Tamain présente la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		2 889.84 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		2 889.84 €
R 2764 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		270.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières		270.00 €
R 7621 : Produits des autres immo financières - encaissés à l'échéance		2 889.84 €
TOTAL R 76 : Produits financiers		2 889.84 €

Le conseil à l'unanimité des présents ou représentés après en avoir délibéré approuve cette décision modificative du budget lotissement.

9. Etat d'avancement des projets

Commission travaux : JY Rosset indique :

- ✓ Place neuve : devis demandés ;
- ✓ Parking Planus : réserves sur plantation ;
- ✓ Huissierie Mairie : devis demandés ;
- ✓ Chauffage médiathèque : relance pour devis
- ✓ Mur parking restaurant : devis de reprise du mur : 1 800 € TTC ;
- ✓ Voirie prévue en août/septembre au Perrussel/Pont du Margan/chemin du haut Suchel et au Mont.

10. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Autorisations d'urbanisme :

- **DP:**
 - Commune de VALSONNE, 10 Place de la Mairie, changement des huisseries (accord le 20/06/2024)

Renonciation droit de préemption :

Maison Couvez, chemin des Ecureuils
Maison Crouzet, rue du Rocailier

11. Retour sur le travail des commissions

- ✓ Commission jeunesse
M. Collin indique qu'un questionnaire a été préparé et sera adressé aux 11-15 ans de la commune.

✓ Commission travaux

JY Rosset indique :

- Le parking Planus a été achevé ce jour même ;
- Ancienne bibliothèque le projet « patine » en l'absence de retour des ABF ;
- Centre technique : en attente des devis ;
- Etude pour le remplacement de l'éclairage du foot via le SYDER. L'essentiel du coût sera pris en charge par le SYDER, la part restant à la charge de la commune serait de 24 K€ sans les mats. A noter que si ce sont des LED la prise au vent est plus forte ce qui justifie une étude sur la capacité des mâts.

12. Questions diverses et informations diverses

Monsieur le Maire indique qu'il va y avoir une rencontre avec l'agence technique du département pour examiner plusieurs aménagements de voirie :

- Sur la route des Cassettes, entre le carrefour avec la route d'Amplepuis et l'arrêt de car de la Croix de Mission ;
- Sur la route de Dième de l'église au bar en passant par le virage de l'ancienne poste.

Enfin, Monsieur le Maire indique que l'acte pour échange des bois a été signé.

La séance est close à 20H45.

Fait à Valsonne, le 26 juillet 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut